

M. Tarte, M. Foster, M. Louis-Philippe Pelletier ont fausement déclaré au peuple canadien que les contribuables anglais, nés par leur seul amour des colonies, étaient prêts à frapper d'impôts leur pain, leur beurre, leur fromage et leur foie, que c'était là toute la portée des propositions de M. Chamberlain, et que les Canadiens seraient insensés s'ils refusaient ces offres. Voilà ce que M. Pelletier a proclamé à Montmorency. Voilà ce que le député de Montmorency a répété aujourd'hui. C'est que j'ai dit à Montréal et à Québec, ces paroles qui m'ont valu d'être marqué d'infamie pour crime de sédition, je les répète ici même et les voici.

Je ne suis pas de ceux qui font l'engouement parbleu de leur loyalisme, mais je respecte trop le peuple de la Grande-Bretagne pour le croire stupide au point de taxer sa nourriture et son vêtement, sans espoir d'aucune compensation. J'ai ajouté et je répète ici, les disciples de M. Chamberlain au Canada manquent de loyauté à l'endroit du peuple canadien. Ils ne lui montrent que la face de la médaille. En Angleterre, M. Chamberlain fait preuve d'une plus grande sincérité. L'honorable député M. Casgrain nous affirme que les projets de M. Chamberlain ne menacent en rien les libertés des colonies. Quelqu'un peut acquiescer une notion exacte et l'interprétation de la politique de M. Chamberlain devra recourir à M. Chamberlain lui-même pour s'éclairer exactement sur la nature de cette politique.

Le 20 octobre dernier, M. Chamberlain parlait à Newcastle. Il accusait ses adversaires de manquer de droiture, parce qu'ils réduisaient sa politique aux proportions d'une simple hausse ou d'une baisse du pain. A quelques reprises, M. Chamberlain a affirmé que l'adoption d'un tarif différentiel par tout l'Empire que le député de Sainte-Marie et le député de Montmorency prétendent être le seul but que poursuit M. Chamberlain n'est qu'un corollaire de son projet principal, lequel est l'union de l'Empire. Sir Edward Grey avait reproché à M. Chamberlain de négliger ce véritable mode d'opérer cette concentration impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial muni de certains pouvoirs exécutifs s'exerçant sur toutes les possessions britanniques. A cela M. Chamberlain répondit, à Newcastle: J'ai tenté d'engager les colonies à consentir à l'organisation d'un conseil impérial, et elles ont refusé. Je me suis efforcé d'obtenir des colonies une contribution à l'armée et à la marine de la Grande-Bretagne, et elles ont également refusé. C'est pourquoi je me rattache à cette question d'un tarif différentiel pour l'Empire parce que le jour où le commerce impérial existera il faudra un système de défense impériale pour le protéger et un conseil impérial pour le régir.

Certes je respecte la liberté de tous autant que je veux faire respecter ma propre liberté.

Je reconnais à chacun des députés à cette Chambre qu'il soit Anglais ou Français, catholique ou protestant—le droit d'approuver un projet de fédération impériale, c'est à dire la création d'un conseil impérial, gouvernant le commerce et la défense de l'Empire. Mais l'auto-critique et l'hygiène—aucun Canadien, aucun homme d'état digne de ce titre, n'a le droit de dire au peuple du Canada que les propositions de M. Chamberlain sont contenues tout entières dans son projet d'un tarif différentiel en faveur des colonies. Mesurons toute la pensée de M. Chamberlain et si le Canada est prêt à renoncer à une partie de sa souveraineté législative et administrative, afin d'en investir un conseil impérial siégeant à Londres—si le Canada est disposé à payer l'impôt pour soutenir un régime de défense impériale—très bien, que la volonté du peuple canadien s'accomplisse! Mais la politique de M. Chamberlain n'a pas été expliquée au peuple canadien avec franchise, comme elle l'a été en Angleterre. Et aussi longtemps qu'il en sera ainsi nous, qui n'acceptons pas cette politique, nous, qui croyons aux principes qui ont présidé au développement de l'Empire anglais et lui ont permis, au siècle dernier, de remplir le monde de leur glorieuse et extraordinaire puissance, nous avons le droit de croire que ces principes sont encore vrais et de combattre le mouvement actuel. Un grand nombre de nos hommes publics ont cru opportun de s'opposer des idées de M. Chamberlain et de s'appeler impérialistes. N'avons-nous pas, à Montréal et à Québec—tout comme le professeur Shortt, de Kingston—le droit de déclarer que nous repoussons le titre d'impérialistes, parce que ce mot comporte à nos yeux une entrave à nos libertés? Puisque le député de Montmorency (M. Casgrain) et le député de Sainte-Marie (l'honorable M. Turner) acceptent la politique de M. Chamberlain, que n'y mettent-ils autant de franchise et de loyauté que M. Chamberlain lui-même? Que ne vont-ils à Montréal, à Québec, à Toronto, à Kingston, à Halifax, à Vancouver, annoncer au peuple canadien: "Voici les propositions qu'on nous fait. Voulez-vous la création d'un commerce impérial? Désirez-vous un traitement de faveur sur le marché de la Grande-Bretagne? Très bien; mais alors vous aurez ainsi que M. Chamberlain l'a déclaré, un conseil impérial qui gouvernera votre tarif; car un tarif impérial ne pourra fonctionner sans qu'un pouvoir quelconque en contrôle les opérations. Vous aurez également un régime de défense impériale; car on ne saurait uniformiser le commerce et l'industrie de l'Empire sans en organiser la défense commune.

M. R. L. BORDEN (Halifax): Mon honorable collègue prétend-il que M. Chamberlain a prononcé ces paroles?

M. BOURASSA: Je ne voulais pas imposer à la Chambre de longues citations;